



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 avril 2019
(OR. en)

8001/1/19
REV 1

AGRI 178
DEVGEN 66
ENV 364
ONU 40
WTO 93

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion des ministres de l'agriculture du G20 du 10 au 12 mai 2019 à Niigata (Japon) - Projet de lignes directrices actualisées de l'UE

En vue de la réunion des ministres de l'agriculture du G20 qui se tiendra du 10 au 12 mai à Niigata, les délégations trouveront en annexe le projet de lignes directrices actualisées de l'UE, révisé à la lumière des suggestions formulées lors de la réunion du CSA tenue le 8 avril 2019.

**Projet de lignes directrices actualisées de l'UE pour la réunion des ministres de l'agriculture
du G20 du 10 au 12 mai 2019 à Niigata, Japon**

*La présente note expose les priorités de l'UE et de ses États membres lors de la réunion
des ministres de l'agriculture du G20 qui se tiendra du 10 au 12 mai 2019 à Niigata, Japon.
Elle est destinée à l'usage interne des délégations de l'UE.*

I. INTRODUCTION

Le Japon exerce la présidence du G20 en 2019 et a prévu d'organiser une réunion
des ministres de l'agriculture du G20 du 10 au 12 mai 2019 à Niigata.

La présidence japonaise a défini trois domaines prioritaires pour les travaux du G20 relatifs
à l'agriculture: 1) l'innovation pour la durabilité, 2) les chaînes de valeur agroalimentaires,
et 3) la collaboration internationale afin de faire face aux problèmes mondiaux.

L'objectif premier de la réunion est de préserver l'attachement du G20 à l'avenir durable
du système alimentaire mondial et du secteur agricole, et d'empêcher un recul par rapport
aux engagements pris par le passé, en particulier concernant les objectifs de développement
durable et les aspects concrets du multilatéralisme, tels qu'un système commercial fondé sur
des règles, l'approbation continue du système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)
et les efforts déployés pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

Compte tenu du contenu de l'actuel avant-projet de déclaration 2019 des ministres de l'agriculture du G20 diffusé par la présidence du G20, les lignes directrices existantes de l'UE¹ restent globalement pertinentes et couvrent plusieurs questions soulevées dans le projet. Les lignes directrices existantes de l'UE, complétées par celles énoncées ci-dessous, serviront de base pour la participation de l'UE aux négociations relatives au texte final de la déclaration soumise par la présidence japonaise du G20.

II. LIGNES DIRECTRICES POUR L'UE ET SES ÉTATS MEMBRES

1. Les lignes directrices de 2016 s'appliquent en ce qui concerne l'affirmation d'un soutien résolu à l'accord de Paris conclu lors de la COP21 et l'engagement politique des ministres de l'agriculture du G20 pour ce qui est de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable du programme 2030 relatifs à la politique agricole;
2. Sur la salubrité des sols et l'environnement, les lignes directrices de 2018 s'appliquent;
3. Sur l'innovation, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'agriculture: les lignes directrices de 2016 et 2017 s'appliquent;
4. Sur les pertes et le gaspillage alimentaires: les lignes directrices de 2016 et 2015 s'appliquent;
5. Sur le commerce et l'investissement agricoles: les lignes directrices de 2016 s'appliquent et nous insistons à nouveau sur les efforts déployés pour promouvoir un commerce et des investissements agricoles responsables et y associer le secteur privé et d'autres parties prenantes;
6. Nous insistons sur l'importance que revêt le système multilatéral, fondé sur des règles, pour le commerce international de produits agricoles;

¹ "Lignes directrices de l'UE en vue de la réunion des ministres de l'agriculture du G20, qui se tiendra le 23 juin 2011 à Paris", doc. 10868/11; "EU Guidelines for the G20 Agriculture Deputies meeting on 17-18 May in Mexico City" (lignes directrices de l'UE en vue de la réunion des vice-ministres de l'agriculture du G20, qui se tiendra les 17 et 18 mai 2012 à Mexico), doc. 8783/12; "Lignes directrices actualisées de l'UE pour la réunion des ministres de l'agriculture du G20 des 7 et 8 mai 2015 à Istanbul", doc. 8453/15; "Updated Guidelines for the G20 Agriculture ministers meeting on 3 June 2016 in Xi'an" (lignes directrices actualisées pour la réunion des ministres de l'agriculture du G20 du 3 juin 2016 à Xi'an), doc. 8625/16; "Updated EU Guidelines for the G20 Agriculture Ministers Meeting on 22 January 2017, Berlin, Germany" (lignes directrices actualisées de l'UE pour la réunion des ministres de l'agriculture du G20 du 22 janvier 2017 à Berlin, Allemagne) doc. 15411/16; "Lignes directrices actualisées de l'UE pour la réunion des ministres de l'agriculture du G20 des 27 et 28 juillet 2018 à Buenos Aires, Argentine", doc. 8831/18.

7. Sur la transparence des marchés agricoles, en particulier le système d'information sur les marchés agricoles (AMIS): toutes les lignes directrices antérieures s'appliquent;
 8. Sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens: les lignes directrices de 2017 et 2016 s'appliquent;
 9. Il convient de veiller à la cohérence entre le groupe de travail sur le développement et les autres formations du G20;
 10. Il convient d'encourager la poursuite des réunions régulières des ministres de l'agriculture du G20 afin de traiter des questions politiques de fond.
-